



Fourniture de carburants (gazole, essence sans plomb) et services associés par cartes accréditatives, destinés aux besoins de la flotte automobile, des engins et des matériels pour le Groupement de Commande composé de la ville, de la Caisse des Ecoles et du CCAS.

## Avis d'appel public à la concurrence

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

VILLE DE SAINTE ANNE

1 Place Abbé Morland

97227 SAINTE ANNE

Téléphone : 05.96.76.73.06

E-Mail : secretariat@mairie-sainte-anne.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre :**

Fourniture de carburants (gazole, essence sans plomb) et services associés par cartes accréditives, destinés aux besoins de la flotte automobile, des engins et des matériels pour le Groupement de Commande composé de la ville, de la Caisse des Ecoles et du CCAS.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

**Lieu principal de livraison :**

Sainte-Anne-Marin

Code NUTS : FRY20

**CPV global à la consultation****CPV principal :** 09200000-1

CPV additionnel 1 : 30163100-0

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 70 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 70 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 70 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

#### **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique

- Indication que l'opérateur économique peut fournir des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle qualité attestant de la conformité des produits à une norme ou spécifications techniques suivantes :
- Norme d'assurance qualité requise
- Norme ou système de gestion environnementale requis:

**Procédure :** MAPA ouvert

### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 20:

1. Critère Prix de la prestation pondéré à 40 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 60 %.

### Modalités de mise en oeuvre des critères

#### **1. Critère Prix de la prestation**

Apprécié au vu des informations suivantes : évalué sur la base du BPU valant DQE

**2. Le critère Valeur technique** est défini par les sous-critères qui suivent pondérés par points et notés sur 20.

Apprécié au vu des informations suivantes : dans le mémoire technique

**2.1. Sous-critère Organisation et logistique** pondéré à 8 points.

Apprécié au vu des informations suivantes dans le mémoire technique

**2.2. Sous-critère Modalités de gestion des cartes** pondéré à 6 points.

Apprécié au vu des informations suivantes dans le mémoire technique

**2.3. Sous-critère Distance du lieu d'approvisionnement** pondéré à 6 points.

Apprécié au vu des informations suivantes dans le mémoire technique

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : CARBURANTS2026

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2026*

*Date limite de réception des offres : 12/06/2026 à 12H00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARTINIQUE

12 rue des citronniers

97233 Schoelcher

Tél: 0596716667

Courriel: greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Ville de Sainte-Anne - Direction de la Commande Publique

Correspondant : Xavier PANCRATE / Stéphanie ABAUZIT

Adresse : Centre technique Guy LOUISSON - Barrière La Croix

97227 SAINTE-ANNE

Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

- pour les renseignements d'ordre technique :

Ville de Sainte-Anne - Direction des Services Techniques  
Correspondant : Fabrice ROLLE  
Adresse : Centre technique Guy LOUISON - Barrière La Croix  
97227 SAINTE-ANNE  
Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

**Adresse de retrait des dossiers :**

VILLE DE SAINTE ANNE  
Adresse : 1 Place Abbé Morland  
97227 SAINTE ANNE  
Tél : 05.96.76.73.06  
Courriel : [secretariat@mairie-sainte-anne.fr](mailto:secretariat@mairie-sainte-anne.fr)